

N° 3
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

11 octobre 2017

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2017-48 du 19 janvier 2017
relative à la **profession de physicien médical** et
l'ordonnance n° 2017-50 du 19 janvier 2017 relative à
la **reconnaissance des qualifications professionnelles**
dans le **domaine de la santé**.*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première
lecture après engagement de la procédure accélérée,
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législ.) : 7, 94 et T.A. 6.

Sénat : 669 (2016-2017), 10 et 11 (2017-2018).

Article 1^{er}

(Conforme)

Article 2

- ① I. – *(Non modifié)*
- ② II *(nouveau)*. – La section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique est abrogée.
- ③ III *(nouveau)*. – À l'article L. 1132-6-1 du code de la santé publique, les références : « de l'article L. 4002-1 et des articles L. 4002-3 à L. 4002-7 » sont remplacées par les références : « des articles L. 4002-1 et L. 4002-7 ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 octobre 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER